



1^{er} Groupe de Travail consacré aux Elections dans les DREETS

19 mars 2021

Compte-rendu

Représentants des personnels FO :

P. KERHOAS, F. LAGOUANERE et M-C. KERAMBELLEC

Ce 1^{er} GT, organisé à l'initiative des Ministères sociaux s'est tenu en visio et audioconférence. Une trentaine de personnes y ont participé.

Plusieurs OS ont fait des déclarations liminaires en indiquant principalement les mauvaises conditions d'organisation de ce GT dans un contexte sanitaire difficile, sans documents préparatoires.

FO CCRF rappelle le rejet unanime des OS pour la réforme des DIRECCTE qui est sans fondement et menée avec beaucoup de légèreté. Elle souligne également l'absence de documents préparatoires.

L'administration n'a pas transmis de documents préparatoires car les éléments ne sont pas encore stabilisés du point de vue des effectifs. Un désaccord existe entre les chiffres des ministères sociaux et ceux du ministère de l'intérieur. Ceux-ci sont en cours de vérification. Le but de ce GT est d'impulser la dynamique des élections et porte sur le périmètre des DREETS, DEETS (DOM) et DRIETS (Ile-de-France) dont les services vont être créés au 1^{er} avril 2021.

Le décret 2020-1545 du 9/12/20 impose de tenir les élections professionnelles avant le 1/10/21 pour une mise en place des nouvelles instances avant le 31/10/21. Les Ministères sociaux essaient d'obtenir un report de la date de ces élections.

Le Bureau de l'organisation du dialogue social indique que le MEFR est en accord avec le Ministère du travail. Il n'y a pas eu de communication avec les services du 1^{er} Ministre jusqu'à présent mais cela pourra être fait.

La décision de passer au vote électronique a été prise compte-tenu de la situation sanitaire. Ce type de vote permet de fonctionner sur plusieurs jours comme le stipule le décret. Un temps d'échange aura lieu avec la DINUM sur les spécificités et modalités du vote. Un calendrier sera proposé aux OS.

La DINUM indique que le vote électronique prend tout son sens en période de crise sanitaire. Des éléments d'informations seront apportés rapidement sur la sécurité du système de vote.

En termes de dates, le décret prévoit la possibilité de réaliser des élections électroniques sur une période pouvant aller jusqu'à 8 jours. Les Ministères sociaux ont décidé de prendre la totalité du nombre de jours permis, au plus tard par rapport à l'échéance d'octobre, **soit du 23 au 30/9/21.**

Au ministère de l'intérieur, le vote se fera en papier. Il existera une date commune entre les deux ministères qui sera le dernier jour, soit le 30/9/21.

FO CCRF indique que les agents vont voter au niveau départemental et régional. L'administration va-t-elle faire appel à un prestataire (via un appel d'offres) ? Un cahier des charges a-t-il été établi ? Les

agents auront-ils la possibilité de voter en tous lieux et sur tous supports ? Quels seront les moyens de communication mis à disposition des OS (listes de diffusion par exemple).

L'administration est bien consciente de la difficulté pour les OS de devoir déposer des listes électorales en période estivale. L'objet de ce GT est de se mettre d'accord sur les modalités de ces élections qui répondent avant tout au cadre réglementaire.

FO CCRF précise que la mise en place du vote électronique est particulièrement technique et prend du temps, il faut prévoir un bureau centralisateur, des clés de chiffrement, des élections test, des formations, la désignation d'un expert pour la sécurité... Il faut également tenir compte des mobilités dans les services au 1/9/21. Le rétro-planning est bien trop court.

Les ministères sociaux ont rédigé et notifié le marché du vote électronique en août 2019 pour une durée de 4 ans et organisé celui-ci en 3 lots distincts : le 1^{er} lot porte sur la fiabilisation des listes électorales et a été attribué à TNT CONSULTANT, le 2^{ème} lot porte sur la solution de vote en elle-même et a été attribué à VOXALY/DOCAPOST, le 3^{ème} lot porte sur les éléments de sécurité du système d'information (selon les recommandations de la CNIL) et a été attribué au Cabinet DEMETER (Bernard STARK). Ce marché public a déjà été utilisé pour les élections dans les TPE. Les documents relatifs à ce marché sont disponibles et peuvent être communiqués aux OS.

Sur les aspects réseau et messagerie : à partir de la 1^{ère} semaine d'avril, tous les agents bénéficieront de l'adresse mail suivante : prenom.nom@dreets.gouv.fr. Il y aura aussi des dispositifs de redirection à partir des anciennes adresses.

Le système des urnes électroniques sera géré à Marseille dans un DataCenter.

Concernant le vote électronique, l'idée serait de communiquer via les messageries professionnelles des agents et voir ensuite les cas particuliers (agents en congés longue maladie par ex.).

Les listes électorales seront réalisées à partir des différents SIRH (SIRHIUS, RENOARD RH) et seront vérifiées par les référents RH au niveau local. Les travaux de fiabilisation seront effectués au niveau régional. Les OS auront accès à ces listes afin de faire remonter les incohérences.

Seuls les membres des bureaux de vote électronique auront accès aux listes d'émargement.

Un protocole sera signé conjointement avec les OS.

Les cahiers des charges réalisés en 2019 sont quadriennaux et concernent plusieurs élections. Rien n'est figé pour le moment. La question du temps et de l'anticipation est très importante.

Les textes ne prévoient pas de protocoles électoraux dans les services déconcentrés de l'Etat. Il faudra une négociation et des échanges entre les OS à ce sujet.

FO CCRF indique que les OS n'ont pas été associés à la préparation de ces élections. Il y a un manque de respect à la fois des électeurs et des OS.

Les OS des Ministères sociaux n'ont pas été associés à l'organisation de ces élections ni à la rédaction en amont du cahier des charges. Elles ne souhaitent pas, dans ces conditions, participer à ces élections et proposent de les boycotter.

La plupart des OS ont quitté le GT à partir de 12h00.

Le prochain GT aura lieu le 20/4/21